ANNEXES

à l'arrêté du 27 juin 1942 fixant les conditions d'application de la loi relative au régime de la vente des articles textiles à usage vestimentaire et domestique.

ANNEXE I

LISTE
des articles dont la vente est libre.

1° Chapeaux, casquettes, bérets, bonnets, coiffes de paysannes, calottes;

2° Parapluies, ombrelles et fourreaux de parapluies;

3° Corsets, gaines, soutien-gorge, ceintures, gaines-maillots et bandages de toute nature;

4° Bretelles, supports-chaussettes, jarretelles et porte-jarretelles, serviettes hygiéniques, culottes périodiques imperméabilisées, protège-reins, bas à varices, bas à moignon, suspensoirs, dessous de bras, protège-poumons;

5° Leggins en toile, guêtres basses;

6° Gants en irlande, en crochet ou en filet;

7° Brassards de deuil et brassards divers;

8° Semelles amovibles, protège-bas, pointes pour chaussettes;

9° Vêtements et plastrons, couvertures et objets d'ameublement, en fourrure, doublés de soie ou de rayonne même ouatinés;

10° Vêtements en cuir, même s'ils sont doublés de textiles;

11° Fils d'angora ne contenant pas de laine et contenant au moins 70 p. 100 d'angora en poids. Articles confectionnés entièrement avec ces fils;

12° Tissus lamés et articles confectionnés avec ces tissus, si le lamé couvre au moins 50 p. 100 de la surface, soit en chaîne, soit en trame. Fils de métal, tissus et autres articles entièrement en fils de métal ou en filés de métal montés sur âme textile;

13° Moleskine et simili-cuir, toiles cirées;

14° Tous articles caoutchoutés, sauf vêtements imperméables portés au barème;

15° Articles en paille dite « rabane »;

16° Chasublerie, linge et ornements pour la célébration des cultes;

17° Dentelles, broderies (à l'exclusion des tissus brodés) et tulles (tulles brodés);

18° Napperons de moins de 1 m² et serviettes de moins de 45 cm. sur 45 cm. de côté, enveloppe-serviettes, bavoirs autres qu'américains;

Ouvrages de dames, exception faite des robes, linge de corps et de maison;

Dessus de table ou nappes tissés main, serviettes tissées main;

Nappes et chemins de table ouvragés ou brodés main dont l'ornementation couvre à la fois le centre et les quatre coins;

Serviettes de table brodées main dont l'ornementation couvre au moins 30 p. 100 de la surface totale;

Draps ouvragés dont l'ornementation couvre à la fois les côtés et le centre du retour pour un minimum de 30 p. 100 de la surface du retour, celui-ci étant d'au moins 70 cm.;

Taies ouvragées avec motifs d'ornementation aux quatre coins. Tous ces articles peuvent être vendus comme ouvrages de dame pourvu que les motifs d'ornementation préparés répondent aux conditions ci-dessus;

19° Mouchoirs et pochettes de 50 cm. x 50 cm. de côté au maximum confectionnés avec des tissus en soie naturelle, en lin ou en métis d'un poids inférieur à 100 gr. au mètre carré;

20° Ceinture de santé en forme ou boutonnante pour le ventre et les reins;

21° Guimpes, guimpes-blouses, jabots, colifichets divers;

N. B. — La guimpe est un plastron ouvragé à la main ou à la machine qui monte jusqu'au cou et paraît hors la robe ou la jaquette. Elle comporte des ornements tels que jabots, colifichets, cols, etc.

La guimpe-blouse est une guimpe avec panneau formant dos. Elle comporte des ornements tels que jabots, colifichets, cols, etc., mais pas de manches.

22° Rubans de 20 cm. ou moins de largeur, tous articles de petite mercerie tissés, tressés, câblés, guipés ou retordus, quelle que soit leur contexture, servant à l'entretien ou à la parure vestimentaire et dont la largeur ou le diamètre ne dépasse pas 60 mm., comme lacets mi-fins ou super-fins, jaconas, coulisses, lacets tubulaires, lacets ronds, tresses de laine, tresses fantaisie, tresses alpaga, soutaches, ganses, croisés, ceintures, talonnettes, retors sergés et toutes garnitures de passementerie (gros grains);

23° Padding, toile de crin, singalette, balzacine, tarlatane. Fournitures pour modes et chapellerie (à l'exclusion de tous tissus). Initiales. Crêpe anglais;

24° Epaulettes dites américaines pour intérieur de vêtements;

25° Linoléum;

26° Serpillières, wassingues confectionnées;

27° Gants de toilette;

28° Houppes à poudre. Résilles;

29° Bandes de cuisine ou d'étagères. Dessus de cheminées ou de buffets;

30° Boites recouvertes de tissus;

31° Abat-jour en textiles;

32° Jouets. Vêtements de poupées de moins de 35 cm.;

33° Fanions et enseignes divers;

34° Articles de camping, sacs, musettes, trousses, tentes, cuvettes, seaux de camping, couvre-selles;

35° Sacs à main, à provision, sacs à ouvrages, sacs à chaussures et à patins;

36° Meubles recouverts ou garnis de tissus, paravents;

37° Guipures, rideaux de vitrages ou panneaux exclusivement confectionnés avec des tissus dont le poids au mètre carré ne dépasse pas 55 g. sans broderie;

38° Tapis de sol, carpettes, moquettes, thibaudes, tissus pour carpettes, tapis de jeux;

39° Sommiers et divans, coussins, garnitures de chaises longues, dessus de chaises en cretonne, toiles pour pliants et transatlantiques;

40° Edredons garnis gonflants et piqués, couvre-pieds ouatés et piqués, couvre-lits ne contenant pas de laine, oreillers, traversins, matelas;

41° Toiles collantes petite largeur;

42° Tissus et articles ne pouvant être employés qu'à usage médical ou pharmaceutique tels que: ouate, étamine, bandes pour pansements;

43° Coupons de moins de 20 centimètres de longueur, quelle que soit la largeur. Coupons d'une fabrication défectueuse d'une longueur inférieure à un mètre.

ANNEXE II

BAREME GENERAL D'EQUIVALENCE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.	
	I. — ARTICLES DIVERS		
D. 1	Cravates: nœud ou papillon à nouer; régate à nouer (moins de 20 g.)	1	
D. 1 *bis*	Cravates: régate à nouer (20 g. et au-dessus)	2	
D. 2	Echarpe ne contenant pas de laine 0,20 × 0,90, franges non comprises	2	
D. 2 *bis*	Echarpe (1) ne contenant pas de laine 0,30 × 1,30, franges non comprises	3	
D. 2 *ter*	Echarpe contenant de la laine 0,20 × 0,90, franges non comprises	4	
D. 2 *quater*	Echarpe (1) contenant de la laine 0,30 × 1,30, franges non comprises	8	
D. 3	Carré (1) ne contenant pas de laine 0,90 × 0,90, franges non comprises	5	
D. 3 *bis*	Carré contenant de la laine 0,90 × 0,90, franges non comprises	9	
D. 4	Cache-nez, cache-cols de moins de 1 m 30, franges non comprises, contenant de la laine, articles à mailles	5	
D. 4 *bis*	Cache-nez, cache-cols de moins de 1 m. 30, franges non comprises, ne contenant pas de laine, articles à mailles	3	
D. 5	Ceinture flanelle ne contenant pas de laine, 2 m. × 0,20	2	
D. 5 *bis*	Ceinture flanelle ne contenant pas de laine, 3 m. × 0,30	6	
D. 5 *ter*	Ceinture flanelle contenant de la laine, 2 m. × 0,20	4	
D. 5 *quater*	Ceinture flanelle contenant de la laine, 3 m. × 0,30	9	
D. 6	Mouchoirs de 0,30 × 0,30 et au-dessous (les trois)	1	
D. 6 *bis*	Mouchoirs au-dessus de 0,30 × 0,30 (les deux)	1	
D. 7	Col, collerette, cols dolman (les deux), bandes de cols réparation (les deux), poignets bas réparation (les deux paires)	4	
D. 8	Manchettes (la paire), poignets réparation (la paire)	2	
D. 9	Plastron, devant, devant réparation	2	
D. 10	Triplure fournie pour deux cols à façon ou une paire de manchettes à façon	1	
D. 11	Manches lustrine (la paire)	4	

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.	
	II. — VETEMENTS POUR HOMMES	1re catégorie.	2e catégorie.
	A. — VÊTEMENTS DE DESSUS AUTRES QU'A MAILLES	—	—
H. 1	Canadienne toile imperméabilisée doublée fourrure	56	
H. 2	Paletot 3/4 dit « canadienne » doublé tissu	102	
H. 3	Imperméable tissu imperméabilisé non doublé	67	
H. 3 *bis*	Imperméable tissu imperméabilisé doublé	97	
H. 4	Poncho cycliste caoutchouté, capuchon, plaque dos	51	
H. 5	Manteau caoutchouté ne contenant pas de laine	47	
H. 5 *bis*	Manteau caoutchouté contenant de la laine		77
H. 6	Doublure d'imperméable contenant de la laine	60	75
H. 6 *bis*	Doublure d'imperméable ne contenant pas de laine		60
H. 7	Gabardine, pardessus mi-saison droit, doublé mi-corps contenant de la laine	137	163
H. 7 *bis*	Gabardine, pardessus mi-saison droit, doublé mi-corps ne contenant pas de laine		137
H. 8	Pardessus croisé ville, hiver, contenant ou ne contenant pas de laine	210	210
H. 8 *bis*	Pardessus sport hiver, martingale, poches plaquées		230
H. 9	Pèlerine sans capuchon contenant ou ne contenant pas de laine	210	210
H. 10	Capuchon de pèlerine contenant ou ne contenant pas de laine	4	4
H. 11	Pèlerine scout à bretelles, ouverture manches, contenant de la laine		230
H. 12	Costume deux pièces, pantalon ou golf, contenant de la laine	140	168
H. 12 *bis*	Costume deux pièces, pantalon ou golf, ne contenant pas de laine		140
H. 13	Complet ville trois pièces contenant de la laine	155	165
H. 13 *bis*	Complet ville trois pièces ne contenant pas de laine		155
H. 14	Veston ville ou sport contenant de la laine	83	97
H. 14 *bis*	Veston ville ou sport ne contenant pas de laine		83
H. 15	Veston de plage ou week-end non doublé contenant de la laine	61	76
H. 15 *bis*	Veston de plage ou week-end ne contenant pas de laine		61
H. 16	Vareuse non doublée contenant ou ne contenant pas de laine	104	104
H. 17	Vareuse doublée contenant de la laine		122
H. 18	Blouson contenant de la laine	62	84
H. 18 *bis*	Blouson ne contenant pas de laine		62
H. 19	Gilet contenant de la laine	20	28
H. 19 *bis*	Gilet ne contenant pas de laine		20
H. 20	Short contenant de la laine	37	46
H. 20 *bis*	Short ne contenant pas de laine	21	37
H. 21	Pantalon ville contenant de la laine	52	65
H. 21 *bis*	Pantalon ville ne contenant pas de laine		52
H. 22	Pantalon sport ou golf contenant de la laine	45	57
H. 22 *bis*	Pantalon sport ou golf ne contenant pas de laine		45
H. 23	Pantalon flanelle contenant de la laine	57	71
H. 23 *bis*	Pantalon flanelle ne contenant pas de laine		57
H. 24	Culotte de cheval contenant de la laine	54	67
H. 24 *bis*	Culotte de cheval ne contenant pas de laine		54
H. 25	Pantalon ski contenant de la laine	60	75
H. 26	Robe de chambre (article lourd) contenant de la laine	50	90
H. 26 *bis*	Robe de chambre (article lourd) ne contenant pas de laine		50
	Vêtements d'administration.		
H. 27	Vareuse administration doublée mi-corps contenant ou ne contenant pas de laine	87	87
H. 28	Pantalon administration contenant de la laine	62	
H. 28 *bis*	Pantalon administration ne contenant pas de laine		62
H. 29	Robe d'avocat ou de professeur	145	
	Vêtements ecclésiastiques.		
H. 30	Camail contenant ou ne contenant pas de laine	45	45
H. 31	Soutane contenant de la laine, ou n'en contenant pas	145	145
H. 32	Douillette contenant ou ne contenant pas de laine	165	165
	Vêtements de chasse.		
H. 33	Vareuse avec carnier, contenant de la laine	105	
H. 33 *bis*	Vareuse avec carnier, ne contenant pas de laine	79	105
H. 34	Veste sans carnier contenant de la laine	100	
H. 34 *bis*	Vareuse sans carnier ne contenant pas de laine	75	100
H. 35	Cuissard		40
H. 36	Gilet de chasse manches longues	46	
	Vêtements de coutil.		
H. 37	Pantalon coutil	26	32
	Vêtements de velours.		
H. 38	Complet trois pièces, pantalon	118	
H. 39	Veston	58	
H. 40	Gilet sans col ni manches	21	
H. 41	Gilet sans col avec manches	46	
H. 42	Pantalon	39	

(1) Au-dessus de ces tailles ces articles seront assimilés au métrage de tissu correspondant.

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.	
		1re catégorie.	2e catégorie.
	Vêtements de travail.	—	—
H. 43	Veste ou rondin de garçon de café non doublé contenant ou ne contenant pas de laine	25	25
H. 43 bis	Veste ou rondin de garçon de café doublé contenant ou ne contenant pas de laine	45	45
H. 44	Veste alpaga non doublée contenant ou ne contenant pas de laine	40	40
H. 45	Gilet de garçon de café contenant ou ne contenant pas de laine	22	22
H. 46	Veste mécanicien, barman, boucher, charcutier, laitier, peintre, sarreau de coiffeur	33	
H. 47	Veste cuisinier, bourgeron demi-fermé Veste de coiffeur Veste ou coltin noir, gris, marron	23	
H. 48	Veste de coutil et survêtement de motocycliste	27	
H. 49	Blouson col chevalière	17	
H. 50	Gilet en coutil ou coteline	25	
H. 51	Pantalon Villette	27	
H. 52	Cotte mécanicien, peintre, plâtrier Cotte demi-hussarde Cotte tablier, cotte bavette à bretelles Pantalons de travail en coutil	34	
H. 53	Tabliers professionnels	14	
H. 54	Combinaison de travail	61	
H. 55	Blouse pare-poussière	36	
	Vêtements de protection cirés-huilés.		
H. 56	Capote mi-doublée avec capuchon	38	
H. 56 bis	Capote doublée avec capuchon	52	
H. 57	Paletot mi-doublé	29	
H. 57 bis	Paletot long doublé	55	
H. 57 ter	Paletot trois quarts doublé	45	
H. 58	Pantalon simple	23	
H. 58 bis	Pantalon doublé bas 30	41	
H. 58 ter	Pantalon doublé bas 35/36	43	
H. 59	Jambières simples	14	
H. 59 bis	Jambières doubles	28	
H. 60	Tablier simple	12	
H. 60 bis	Tablier double	25	
H. 61	Suroit	7	
	B. — ARTICLES A MAILLES		
H. 70	Robe de chambre contenant de la laine	55	
H. 70 bis	Robe de chambre ne contenant pas de laine	35	
H. 71	Pyjama d'intérieur deux pièces contenant de la laine	73	
H. 71 bis	Pyjama d'intérieur deux pièces ne contenant pas de laine	50	
H. 72	Veste week-end contenant de la laine	40	
H. 72 bis	Veste week-end ne contenant pas de laine	25	
H. 73	Pantalon cycliste ou de ski contenant de la laine	30	
H. 73 bis	Pantalon cycliste ou de ski ne contenant pas de laine	20	
H. 74	Costume d'entraînement deux pièces ne contenant pas de laine	40	
H. 74 bis	Costume d'entraînement, pantalon seul	20	
H. 74 ter	Costume d'entraînement blouson seul	20	
H. 75	Blouson manches longues contenant de la laine	30	
H. 75 bis	Blouson manches longues ne contenant pas de laine	20	
H. 75 ter	Tunique de gymnastique	12	
H. 76	Pull-over ou chandail à manches longues contenant de la laine	18	
H. 76 bis	Pull-over ou chandail à manches longues ne contenant pas de laine	14	
H. 77	Pull-over ou chandail à manches courtes ou sans manches contenant de la laine	12	
H. 77 bis	Pull-over ou chandail à manches courtes ou sans manches ne contenant pas de laine	10	
H. 78	Gilet de dessous (hiver) manches longues, contenant de la laine	21	
H. 78 bis	Gilet de dessous (hiver) manches courtes, contenant de la laine	19	
H. 78 ter	Gilet de dessous (hiver) sans manches, contenant de la laine	15	
H. 79	Gilet de dessous (hiver) manches longues, ne contenant pas de laine	12	
H. 79 bis	Gilet de dessous (hiver) manches courtes, ne contenant pas de laine	10	
H. 79 ter	Gilet de dessous (hiver) sans manches, ne contenant pas de laine	8	
H. 80	Gilet filet contenant de la laine	6	
H. 80 bis	Gilet filet ne contenant pas de laine	4	
H. 81	Gilet tailleur manches longues contenant de la laine	23	
H. 81 bis	Gilet tailleur manches longues ne contenant pas de laine	15	
H. 81 ter	Gilet tailleur sans manches contenant de la laine	12	
H. 81 quater	Gilet tailleur sans manches ne contenant pas de laine	10	
H. 82	Chemisette de sport manches courtes, col rabattu, contenant de la laine	15	
H. 82 bis	Chemisette de sport col montant et loup-de-mer ne contenant pas de laine	8	
H. 83	Caleçon long contenant de la laine	20	
H. 83 bis	Caleçon long ne contenant pas de laine	10	
H. 84	Caleçon court contenant de la laine	14	
H. 84 bis	Caleçon court ne contenant pas de laine	8	
H. 85	Slip ne contenant pas de laine	3	
H. 86	Maillot de sport sans manches contenant de la laine	6	
H. 86 bis	Maillot de sport sans manches ne contenant pas de laine	5	
H. 86 ter	Maillot de football ou cycliste	10	
H. 87	Culotte de sport ne contenant pas de laine	6	
H. 87 bis	Slip de sport	4	
H. 88	Short ne contenant pas de laine	10	
H. 89	Maillot de bain contenant de la laine	10	
H. 89 bis	Maillot de bain ne contenant pas de laine	5	
H. 90	Caleçon de bain, culotte de bain et culotte slipée de bain contenant de la laine	6	
H. 90 bis	Caleçon de bain, culotte de bain et culotte slipée de bain ne contenant pas de laine	4	
H. 91	Chaussettes et mi-bas de ville contenant de la laine	6	
H. 91 bis	Chaussettes et mi-bas de ville ne contenant pas de laine	3	
H. 92	Bas ou mi-bas sport contenant de la laine	9	
H. 92 bis	Bas ou mi-bas sport ne contenant pas de laine	6	
H. 93	Socquettes de ville contenant de la laine	4	
H. 93 bis	Socquettes de ville ne contenant pas de laine	2	
H. 94	Socquettes de ski ou socquettes non désuintées	12	
H. 95	Socquettes de sport contenant de la laine	8	
H. 95 bis	Socquettes de sport ne contenant pas de laine	6	
H. 96	Gants, mitaines et moufles (la paire) tricotés, fourrés, jersey gratté et gants et moufles de cuir fourrés tricot, contenant de la laine	4	
H. 96 bis	Gants, mitaines et moufles tricotés fourrés, jersey gratté et gants et moufles de cuir fourrés tricot ne contenant pas de laine	3	
H. 97	Gants satin fil ou suédé classiques et fantaisie	2	
H. 98	Gants rayonne classiques et fantaisie	1	
H. 99	Passe-montagne contenant de la laine	6	
H. 100	Passe-montagne ne contenant pas de laine	3	
H. 101	Plastron contenant de la laine	5	
H. 101 bis	Plastron ne contenant pas de laine	3	
H. 102	Genouillères contenant de la laine	6	
H. 102 bis	Genouillères ne contenant pas de laine	4	
H. 103	Chaussons drapés non fourrés	11	
H. 103 bis	Chaussons drapés fourrés	13	
H. 104	Brodequins à lacets et à boutons	21	
H. 105	Chaussettes drapées pour bottes	8	
H. 106	Gants et moufles drapés	8	
H. 107	Moufles drapées et fourrées	14	
H. 108	Poignets, chauffe-poignets	3	
	Sous-vêtements en indémaillable.		
H. 111	Gilet sans manches	8	
H. 112	Gilet manches longues	10	
H. 113	Caleçon court	7	
H. 114	Caleçon long	9	
H. 115	Slip	3	
H. 116	Chemisette sport, demi-manches	10	
H. 117	Chemise	13	
	C. — ARTICLES DE CHEMISERIE	1re catégorie.	2e catégorie.
H. 120	Chemise de jour, col tenant ou sans col	12	16
H. 120 bis	Chemise de jour en flanelle contenant de la laine	25	
H. 121	Chemisette manches courtes	8	12
H. 121 bis	Chemisette manches courtes contenant de la laine	17	

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points. 1re catégorie.	2e catégorie.
H. 122	Chemise de nuit	13	19
H. 123	Pyjama	20	30
H. 123 bis	Pyjama en flanelle contenant de la laine	50	
H. 124	Robe de chambre	25	42
H. 124 bis	Robe de chambre en flanelle contenant de la laine	55	
H. 125	Gilet de flanelle ne contenant pas de laine	8	
H. 126	Gilet de flanelle contenant de la laine	12	
H. 127	Caleçon court	5	7
H. 128	Caleçon court en flanelle contenant de la laine	11	
H. 129	Caleçon long	9	13
H. 129 bis	Caleçon long en flanelle contenant de la laine	20	
H. 130	Slip	3	
H. 131	Culotte de sport	11	
H. 132	Culotte de gymnastique	4	
H. 133	Culotte de football	5	
H. 134	Casaque de jockey	28	
	III. — VETEMENTS POUR JEUNES GENS DE DOUZE A DIX-HUIT ANS		
	A. — Vêtements de dessus autres qu'a mailles		
JG. 1	Canadienne toile imperméabilisée doublée fourrure	46	
JG. 2	Paletot trois quarts dit « canadienne » doublé tissu	85	
JG. 3	Imperméable tissu imperméabilisé non doublé	55	
JG. 3 bis	Imperméable tissu imperméabilisé doublé	80	
JG. 4	Punche cycliste caoutchouté, capuchon, plaque dos	42	
JG. 5	Manteau caoutchouté contenant de la laine		64
JG. 5 bis	Manteau caoutchouté ne contenant pas de laine	40	
JG. 6	Doublure d'imperméable contenant de la laine	50	62
JG. 6 bis	Doublure d'imperméable ne contenant pas de laine		50
JG. 7	Gabardine, pardessus mi-saison, droit, doublé mi-corps, contenant de la laine	114	135
JG. 7 bis	Gabardine, pardessus mi-saison, droit, doublé mi-corps, ne contenant pas de laine		114
JG. 8	Pardessus croisé ville hiver, contenant ou ne contenant pas de laine	175	175
JG. 8 bis	Pardessus sport d'hiver, martingale, poches plaquées		190
JG. 9	Pèlerine sans capuchon contenant ou ne contenant pas de laine	175	
JG. 10	Capuchon de pèlerine contenant ou ne contenant pas de laine	8	8
JG. 11	Pèlerine scout à bretelles, ouverture manches, à base de laine		190
JG. 12	Costume deux pièces, pantalon long ou golf, contenant de la laine	112	134
JG. 12 bis	Costume deux pièces, pantalon court, contenant de la laine	88	120
JG. 12 ter	Costume deux pièces, pantalon long ou golf, ne contenant pas de laine		112
JG. 12 quater	Costume deux pièces, pantalon court, ne contenant pas de laine		100
JG. 13	Costume ville trois pièces, pantalon long, contenant de la laine	128	155
JG. 13 bis	Costume ville trois pièces, pantalon court, contenant de la laine	118	141
JG. 13 ter	Costume ville trois pièces, pantalon long, ne contenant pas de laine		128
JG. 13 quater	Costume ville trois pièces, pantalon court, ne contenant pas de laine		118
JG. 14	Veston ville ou sport contenant de la laine	69	81
JG. 14 bis	Veston ville ou sport ne contenant pas de laine		69
JG. 15	Veston de plage non doublé contenant de la laine	50	63
JG. 15 bis	Veston de plage non doublé ne contenant pas de laine		50
JG. 16	Vareuse non doublée contenant ou ne contenant pas de laine	86	86
JG. 17	Vareuse doublée contenant de la laine		101
JG. 18	Blouson contenant de la laine	51	70
JG. 18 bis	Blouson ne contenant pas de laine		51
JG. 19	Gilet contenant de la laine	16	20
JG. 19 bis	Gilet ne contenant pas de laine		16
JG. 20	Short contenant de la laine	30	38
JG. 20 bis	Short ne contenant pas de laine	18	30
JG. 21	Pantalon de ville contenant de la laine	43	54
JG. 21 bis	Pantalon de ville ne contenant pas de laine		43
JG. 22	Pantalon de golf (ou sport) contenant de la laine	37	47
JG. 22 bis	Pantalon de golf (ou sport) ne contenant pas de laine		37
JG. 23	Culotte courte contenant de la laine	25	34
JG. 24	Culotte courte ne contenant pas de laine		25
JG. 25	Pantalon flanelle contenant de la laine	47	59
JG. 25 bis	Pantalon flanelle ne contenant pas de laine		47
JG. 26	Culotte de cheval contenant de la laine	45	55
JG. 26 bis	Culotte de cheval ne contenant pas de laine		45
JG. 27	Pantalon ski contenant de la laine	50	61
JG. 27 bis	Pantalon ski ne contenant pas de laine		50
JG. 28	Robe de chambre (article lourd) contenant de la laine	40	75
JG. 28 bis	Robe de chambre (article lourd) ne contenant pas de laine		40
	Vêtements de coutil.		
JG. 29	Pantalon coutil	21	26
	Vêtements de velours.		
JG. 30	Complet 3 pièces pantalon	98	
JG. 31	Veston	48	
JG. 32	Gilet sans col, sans manches	17	
JG. 32 bis	Gilet sans col, avec manches	38	
JG. 33	Pantalon	33	
JG. 34	Veste mécanicien, barman, boucher, charcutier, laitier, peintre, sarrau de coiffeur	27	
JG. 35	Veste cuisinier, bourgeron demi-fermé, veste coiffeur, veste ou coltin noir, gris, marron	19	
JG. 36	Veste de coutil et survêtement motocycliste	22	
JG. 37	Blouson col chevalière	15	
JG. 38	Gilet en coutil ou coteline	20	
JG. 39	Pantalon Villette	22	
	Cotte mécanicien, peintre plâtrier		
JG. 40	Cotte demi-hussarde	28	
	Cotte tablier, cotte bavette à bretelle		
JG. 41	Tabliers professionnels	12	
JG. 42	Combinaison de travail	50	
JG. 43	Blouse pare-poussière, hauteur maximum 110.	24	30
	B. — Articles a mailles		
JG. 50	Costume d'entraînement deux pièces, jersey ne contenant pas de laine		30
JG. 51	Pantalon seul ne contenant pas de laine		15
JG. 52	Blouson seul, manches longues, contenant de la laine		17
JG. 52 bis	Blouson seul, manches longues, ne contenant pas de laine		15
JG. 53	Pantalon cycliste ou de ski contenant de la laine		25
JG. 53 bis	Pantalon cycliste ou de ski ne contenant pas de laine		15
JG. 54	Robe de chambre contenant de la laine		45
JG. 54 bis	Robe de chambre ne contenant pas de laine		28
JG. 55	Pull-over ou chandail manches longues contenant de la laine		15
JG. 55 bis	Pull-over ou chandail manches longues ne contenant pas de laine		9
JG. 55 ter	Pull-over ou chandail manches courtes ou sans manches contenant de la laine		10
JG. 55 quater	Pull-over ou chandail manches courtes ou sans manches ne contenant pas de laine		7
JG. 56	Veston de plage week-end contenant de la laine		25
JG. 56 bis	Veston de plage week-end ne contenant pas de laine		16
JG. 57	Gilet ou tricot manches longues ou manches courtes contenant de la laine		16
JG. 57 bis	Gilet ou tricot manches longues ou manches courtes ne contenant pas de laine		9
JG. 58	Gilet filet sans manches contenant de la laine		4
JG. 58 bis	Gilet filet sans manches ne contenant pas de laine		2
JG. 59	Maillot de sport sans manches contenant de la laine		4
JG. 59 bis	Maillot de sport sans manches ne contenant pas de laine		2
JG. 60	Chemisette sport col rabattu et loup-de-mer manches courtes contenant de la laine		12

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
JG. 60 bis	Chemisette sport col rabattu et loup-de-mer manches courtes ne contenant pas de laine.	7
JG. 61	Pyjama contenant de la laine	40
JG. 61 bis	Pyjama ne contenant pas de laine	25
JG. 62	Caleçon court contenant de la laine	10
JG. 62 bis	Caleçon court ne contenant pas de laine	6
JG. 63	Caleçon long contenant de la laine	15
JG. 63 bis	Caleçon long ne contenant pas de laine	8
JG. 64	Slip ne contenant pas de laine	3
JG. 65	Culotte de sport ne contenant pas de laine	5
JG. 66	Short ne contenant pas de laine	8
JG. 67	Maillot de bain contenant de la laine	8
JG. 67 bis	Maillot de bain ne contenant pas de laine	4
JG. 68	Caleçon de bain, culotte slippée bain contenant de la laine	5
JG. 68 bis	Caleçon de bain, culotte slippée bain ne contenant pas de laine	2
JG. 69	Chaussettes, mi-bas de ville contenant de la laine	5
JG. 69 bis	Chaussettes, mi-bas de ville ne contenant pas de laine	3
JG. 70	Chaussettes, mi-bas de sport contenant de la laine	7
JG. 70 bis	Chaussettes, mi-bas de sport ne contenant pas de laine	4
JG. 71	Socquettes de ville contenant de la laine	3
JG. 71 bis	Socquettes de ville ne contenant pas de laine	2
JG. 72	Socquettes de sport contenant de la laine	6
JG. 72 bis	Socquettes de sport ne contenant pas de laine	4
JG. 73	Gants, mitaines, moufles tricotés, fourrés, jersey gratté et gants ou moufles de cuir fourrés tricot contenant de la laine	4
JG. 73 bis	Gants, mitaines, moufles tricotés, fourrés, jersey gratté et gants ou moufles de cuir fourrés tricot ne contenant pas de laine	3
JG. 74	Gants satin fil ou suédé, classiques et fantaisie	2
JG. 75	Gants rayonne classiques et fantaisie	1
JG. 76	Passe-montagne contenant de la laine	6
JG. 77	Chaussons drapés non fourrés	11
JG. 78	Chaussons drapés fourrés	13
JG. 79	Brodequins à lacets et à boutons	21
JG. 80	Chaussettes drapées pour bottes	8
JG. 81	Gants et moufles drapés	8
JG. 82	Moufles drapées et fourrées	14
	Sous-vêtements en indémaillable.	
JG. 91	Gilet sans manches	6
JG. 92	Gilet manches longues	8
JG. 93	Caleçon court	6
JG. 94	Caleçon long	8
JG. 95	Slip	2
JG. 96	Chemisette sport demi-manches	8
JG. 97	Chemise	11

	C. — ARTICLES DE CHEMISERIE	1re catégorie.	2e catégorie.
		—	—
JG. 100	Chemise de jour, col tenant ou sans col	9	14
JG. 100 bis	Chemise de jour en flanelle contenant de la laine	21	
JG. 101	Chemisette manches courtes	6	9
JG. 101 bis	Chemisette manches courtes contenant de la laine	13	
JG. 102	Chemise de nuit	12	17
JG. 103	Pyjama	16	24
JG. 103 bis	Pyjama en flanelle contenant de la laine	40	
JG. 104	Robe de chambre	20	38
JG. 104 bis	Robe de chambre en flanelle contenant de la laine	45	
JG. 105	Gilet de flanelle ne contenant pas de la laine	6	
JG. 105 bis	Gilet de flanelle contenant de la laine	9	
JG. 106	Caleçon court	5	6
JG. 107	Caleçon court en flanelle contenant de la laine	10	
JG. 108	Caleçon long	7	
JG. 108 bis	Caleçon long en flanelle contenant de la laine	16	
JG. 109	Slip	3	
JG. 110	Culotte de sport	10	
JG. 111	Culotte de gymnastique	4	
JG. 112	Tablier manches longues, haut. max. 110	16	
JG. 113	Pare-poussière, haut. max. 110	24	

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points. 1re catégorie.	ÉQUIVALENCE en points. 2e catégorie.
		—	—
	IV. — VETEMENTS POUR GARÇONNETS DE TROIS A DOUZE ANS		
	A. — VÊTEMENTS DE DESSUS AUTRES QU'A MAILLES		
G. 1	Pèlerine caoutchoutée, capuchon, avec ou sans manches	34	
G. 2	Gabardine, pardessus mi-saison droit, doublé mi-corps, contenant de la laine	99	116
G. 2 bis	Gabardine, pardessus mi-saison droit, doublé mi-corps, ne contenant pas de laine		99
G. 3	Vareuse garçonnet ou pardessus court contenant ou ne contenant pas de laine	130	130
G. 4	Pardessus sport hiver, martingale, poches plaquées, contenant de la laine		150
G. 5	Pèlerine sans capuchon contenant ou ne contenant pas de laine	120	120
G. 6	Capuchon de pèlerine contenant ou ne contenant pas de laine	2	2
G. 7	Pèlerine scout à bretelles, ouverture manches, contenant de la laine		150
G. 8	Costume marin, culotte courte à pont bl. rentrante, contenant ou ne contenant pas de laine	39	39
G. 9	Costume sport deux pièces, culotte courte, contenant de la laine	84	100
G. 9 bis	Costume sport deux pièces, culotte courte, ne contenant pas de laine		84
G. 10	Costume deux pièces, pantalon ou golf, contenant de la laine	82	102
G. 10 bis	Costume deux pièces, pantalon ou golf, ne contenant pas de laine		82
G. 11	Complet ville trois pièces contenant de la laine	100	120
G. 11 bis	Complet ville trois pièces ne contenant pas de laine		100
G. 12	Veston ville ou sport contenant de la laine	57	68
G. 12 bis	Veston ville ou sport ne contenant pas de laine		57
G. 13	Veston de plage non doublé contenant de la laine	39	49
G. 13 bis	Veston de plage non doubié ne contenant pas de laine		39
G. 14	Blouson contenant de la laine	40	54
G. 14 bis	Blouson ne contenant pas de laine		40
G. 15	Gilet contenant de la laine	13	15
G. 15 bis	Gilet ne contenant pas de laine		13
G. 16	Culotte courte contenant de la laine	25	34
G. 16 bis	Culotte courte ne contenant pas de laine		25
G. 17	Short contenant de la laine	22	30
G. 17 bis	Short ne contenant pas de laine	13	22
G. 18	Culotte scout contenant de la laine	35	45
G. 18 bis	Culotte scout ne contenant pas de laine		35
G. 19	Pantalon de ville contenant de la laine	34	41
G. 19 bis	Pantalon de ville ne contenant pas de laine		34
G. 20	Pantalon sport ou golf contenant de la laine	29	37
G. 20 bis	Pantalon sport ou golf ne contenant pas de laine		29
G. 21	Pantalon de flanelle contenant de la laine	37	46
G. 21 bis	Pantalon de flanelle ne contenant pas de laine		37
G. 22	Pantalon de ski contenant de la laine	39	48
G. 22 bis	Pantalon de ski ne contenant pas de laine		39
G. 23	Robe de chambre (article lourd) contenant de la laine	30	65
G. 23 bis	Robe de chambre (article lourd) ne contenant pas de laine		
G. 24	Blouse pare-poussière hauteur maximum 90	19	30
	B. — ARTICLES A MAILLES.		
G. 30	Robe de chambre contenant de la laine	30	
G. 30 bis	Robe de chambre ne contenant pas de laine	20	
G. 31	Costume jersey 2 pièces contenant de la laine	20	
G. 31 bis	Costume jersey 2 pièces ne contenant pas de laine	13	
G. 32	Culotte seule contenant de la laine	12	
G. 32 bis	Culotte seule ne contenant pas de laine	8	
G. 33	Culotte de sport ne contenant pas de laine	4	
G. 34	Short contenant de la laine	8	
G. 34 bis	Short ne contenant pas de laine	6	
G. 35	Manteau contenant de la laine	20	
G. 35 bis	Manteau ne contenant pas de laine	14	
G. 36	Costume d'entraînement 2 pièces ne contenant pas de laine	20	

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
G. 37	Pantalon cycliste, de ski ou d'entraînement contenant de la laine	20
G. 37 *bis*	Pantalon cycliste, de ski ou d'entraînement ne contenant pas de laine	11
G. 38	Blouson manches longues contenant de la laine	15
G. 38 *bis*	Blouson manches longues ne contenant pas de laine	10
G. 39	Pull-over ou chandail avec manches contenant de la laine	11
G. 39 *bis*	Pull-over ou chandail avec manches ne contenant pas de laine	5
G. 39 *ter*	Pull-over ou chandail manches courtes et sans manches contenant de la laine	8
G. 39 *quater*	Pull-over ou chandail manches courtes et sans manches ne contenant pas de laine	4
G. 40	Veston de plage week-end contenant de la laine	20
G. 40 *bis*	Veston de plage week-end ne contenant pas de laine	12
G. 41	Culotte esquimau contenant de la laine	10
G. 41 *bis*	Culotte esquimau ne contenant pas de laine	6
G. 42	Gilet ou tricot (hiver) manches longues, manches courtes contenant de la laine	11
G. 42 *bis*	Gilet ou tricot (hiver) manches longues, manches courtes ne contenant pas de laine	6
G. 43	Gilet filet sans manches, contenant de la laine	2
G. 43 *bis*	Gilet filet sans manches, ne contenant pas de laine	1
G. 44	Chemisette de sport col rabattu, manches courtes et loup-de-mer contenant de la laine	8
G. 44 *bis*	Chemisette de sport col rabattu, manches courtes et loup-de-mer ne contenant pas de laine	5
G. 45	Pyjama contenant de la laine	29
G. 45 *bis*	Pyjama ne contenant pas de laine	14
G. 46	Caleçon court contenant de la laine	8
G. 46 *bis*	Caleçon court ne contenant pas de laine	5
G. 47	Caleçon long contenant de la laine	11
G. 47 *bis*	Caleçon long ne contenant pas de laine	6
G. 48	Slip	3
G. 49	Maillot de bain contenant de la laine	6
G. 49 *bis*	Maillot de bain ne contenant pas de laine	3
G. 50	Caleçon de bain, culotte de bain contenant de la laine	4
G. 50 *bis*	Caleçon de bain, culotte de bain ne contenant pas de laine	2
G. 51	Chaussettes, bas sport ou mi-bas (la paire) contenant de la laine	4
G. 51 *bis*	Chaussettes, bas sport ou mi-bas (la paire) ne contenant pas de laine	2
G. 52	Socquettes (la paire) contenant de la laine	2
G. 52 *bis*	Socquettes (la paire) ne contenant pas de la laine	1
G. 53	Socquettes sport contenant de la laine	4
G. 53 *bis*	Socquettes sport ne contenant pas de laine	2
G. 54	Gants ou moufles tricotés, fourrés, jersey gratté et gants et moufles de cuir fourrés tricot contenant de la laine	2
G. 54 *bis*	Gants ou moufles tricotés, fourrés, jersey gratté et gants et moufles de cuir fourrés tricot ne contenant pas de laine	1
G. 55	Gants satin fil ou suédé classiques et fantaisies	1
G. 56	Gants rayonne classiques et fantaisies	1
G. 57	Guêtres montantes	5
G. 58	Chaussons drapés non fourrés	6
G. 58 *bis*	Chaussons drapés fourrés	8
G. 59	Brodequins à lacets et à boutons	14
G. 60	Chaussettes drapées pour bottes	4

C. — Articles de chemiserie

		1re catégorie.	2e catégorie.
G. 70	Chemises de jour	7	11
G. 71	Chemise marin, sans manches ou manches courtes 4-6 ans	4	
G. 72	Chemise de jour en flanelle contenant de la laine	17	
G. 73	Chemisette, manches courtes	5	7
G. 74	Chemises de nuit, encolure 28 inclus	7	11
G. 74 *bis*	Chemises de nuit, encolure 29 à 32	10	14
G. 75	Pyjama	12	18
G. 75 *bis*	Pyjama en flanelle contenant de la laine	30	
G. 76	Robe de chambre ne contenant pas de laine	15	
G. 76 *bis*	Robe de chambre en flanelle contenant de la laine	35	
G. 77	Peignoir tissu éponge sans manches	20	
G. 77 *bis*	Peignoir tissu éponge, manches longues	25	
G. 78	Gilet de flanelle ne contenant pas de laine	5	
G. 78 *bis*	Gilet de flanelle contenant de la laine	7	
G. 79	Caleçon court ne contenant pas de laine	4	5
G. 79 *bis*	Caleçon court en flanelle contenant de la laine	8	
G. 80	Culotte de sport	7	
G. 81	Culotte de gymnastique	4	
G. 82	Barboteuse ne contenant pas de laine	5	10
G. 82 *bis*	Barboteuse contenant de la laine	20	28
G. 83	Tablier manches longues, haut. max. 0 m. 90	12	
G. 84	Pare-poussière, haut. max. 0 m. 90	19	

V. — VETEMENTS POUR FEMMES

A. — Vêtements de dessus autres qu'a mailles

		1re catégorie.	2e catégorie.
F. 1	Manteau d'hiver contenant de la laine	118	145
F. 2	Manteau d'été ne contenant pas de laine, doublé	51	
F. 2 *bis*	Manteau d'été ne contenant pas de laine, non doublé	34	
F. 3	Manteau d'hiver contenant de la laine ou manteau lourd ne contenant pas de laine		75
F. 4	Imperméable ne contenant pas de laine, non doublé	22	
F. 5	Imperméable popeline ou gabardine ne contenant pas de laine, doublé même tissu	60	
F. 5 *bis*	Imperméable popeline ou garbardine ne contenant pas de laine, non doublé	32	56
F. 6	Imperméable contenant de la laine	60	
F. 7	Vêtement caoutchouté ou huilé	25	
F. 8	Vareuse non doublée contenant de la laine	46	
F. 8 *bis*	Vareuse doublée contenant de la laine	54	
F. 9	Costume tailleur contenant de la laine	85	112
F. 9 *bis*	Costume tailleur ne contenant pas de laine	20	42
F. 10	Jaquette contenant de la laine	47	61
F. 10 *bis*	Jaquette ne contenant pas de laine	16	23
F. 11	Jupe contenant de la laine (une hauteur)	26	
F. 11 *bis*	Jupe contenant de la laine (deux hauteurs)	36	
F. 11 *ter*	Jupe ne contenant pas de laine	14	
F. 12	Pantalon cycliste et ski ne contenant pas de laine	30	
F. 12 *bis*	Pantalon cycliste et ski contenant de la laine		44
F. 13	Jupe-culotte contenant de la laine	54	
F. 14	Robe contenant de la laine	46	
F. 14 *bis*	Robe ne contenant pas de laine	25	
F. 15	Robe de mariée	64	
F. 16	Robe du soir ou tunique	42	
F. 17	Fourreau ou dessous de robe	13	
F. 18	Corsage blouse contenant de la laine, manches longues	19	
F. 18 *bis*	Corsage blouse contenant de la laine, manches courtes	16	
F. 18 *ter*	Corsage blouse ne contenant pas de laine, manches longues	8	
F. 18 *quater*	Corsage blouse ne contenant pas de laine, manches courtes et sans manches	6	
F. 19	Robe de chambre contenant de la laine	44	
F. 19 *bis*	Robe de chambre ne contenant pas de laine	20	138
F. 20	Déshabillé ne contenant pas de laine	30	
F. 21	Douillette ouatinée ne contenant pas de laine ou douillette confectionnée avec hydrocélose remplaçant l'ouate	38	
F. 22	Liseuse ou blouse de lit ne contenant pas de laine, doublée manches longues	22	
F. 22 *bis*	Liseuse ou blouse de lit ne contenant pas de laine, non doublée manches courtes ou manches trois quarts	8	
F. 23	Blouse d'intérieur, kimono ne contenant pas de laine	25	
F. 23 *bis*	Blouse de travail et blouse-tablier	20	
F. 24	Tablier-sarrau	8	
F. 25	Blouson sport contenant de la laine	42	
F. 25 *bis*	Blouson sport ne contenant pas de laine	26	
F. 26	Short	9	

Tous les vêtements de grossesse (manteaux et robes) sont assimilés aux vêtements ordinaires.

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
	B. — Articles à mailles.	
F. 30	Manteau long ou trois quarts contenant de la laine	50
F. 30 *bis*	Manteau long ou trois quarts ne contenant pas de laine	35
F. 31	Costume tailleur 2 pièces contenant de la laine	50
F. 31 *bis*	Costume tailleur 2 pièces ne contenant pas de laine	30
F. 32	Jupe contenant de la laine	20
F. 32 *bis*	Jupe ne contenant pas de laine	13
F. 33	Costume d'entraînement ne contenant pas de laine, deux pièces	40
F. 33 *bis*	Costume d'entraînement ne contenant pas de laine, pantalon seul	20
F. 34	Jupe-culotte, pantalon cycliste, de ski ou de plage contenant de la laine	30
F. 34 *bis*	Jupe-culotte, pantalon cycliste, de ski ou de plage ne contenant pas de laine	20
F. 35	Blouson jersey manches longues (sport) contenant de la laine	24
F. 35 *bis*	Blouson jersey manches longues (sport) ne contenant pas de laine	16
F. 36	Jaquette ou week-end contenant de la laine	27
F. 36 *bis*	Jaquette ou week-end ne contenant pas de laine	19
F. 37	Pull-over ou sweater manches longues contenant de la laine	17
F. 37 *bis*	Pull-over ou sweater manches courtes contenant de la laine	14
F. 37 *ter*	Pull-over ou sweater manches longues ne contenant pas de laine	9
F. 37 *quater*	Pull-over ou sweater manches courtes ne contenant pas de laine	8
F. 38	Corsage, blouse ou chemisier contenant de la laine, manches longues	12
F. 38 *bis*	Corsage, blouse ou chemisier contenant de la laine, manches courtes	10
F. 38 *ter*	Corsage, blouse ou chemisier ne contenant pas de laine, manches longues	8
F. 38 *quater*	Corsage, blouse ou chemisier ne contenant pas de laine, manches courtes	7
F. 39	Robe manche longues contenant de la laine	37
F. 39 *bis*	Robe manches longues ne contenant pas de laine	25
F. 39 *ter*	Robe manches courtes contenant de la laine	31
F. 39 *quater*	Robe manches courtes ne contenant pas de laine	15
F. 40	Robe de chambre, peignoir ou kimono contenant de la laine	40
F. 40 *bis*	Robe de chambre, peignoir ou kimono ne contenant pas de laine	25
F. 41	Liseuse ou blouse de lit contenant de la laine, manches longues et manches courtes	14
F. 42	Combinaison américaine contenant de la laine, manches longues ou courtes	16
F. 42 *bis*	Combinaison américaine contenant de la laine, sans manches	13
F. 42 *ter*	Combinaison américaine ne contenant pas de laine, manches longues ou courtes	11
F. 42 *quater*	Combinaison américaine ne contenant pas de laine, sans manches	9
F. 43	Jupon contenant de la laine	20
F. 43 *bis*	Jupon ne contenant pas de laine	12
F. 44	Camisole, jersey ou tricot à côtes contenant de la laine	13
F. 44 *bis*	Camisole, jersey ou tricot à côtes ne contenant pas de laine	10
F. 45	Pantalon jambes longues contenant de la laine	22
F. 45 *bis*	Pantalon jambes longues ne contenant pas de laine	14
F. 46	Culotte ou slip contenant de la laine	6
F. 46 *bis*	Culotte ou slip ne contenant pas de laine	3
F. 47	Chemise-culotte (métier Scott) contenant de la laine	10
F. 47 *bis*	Chemise-culotte (métier Scott) ne contenant pas de laine	7
F. 48	Chemise américaine, manches longues, contenant de la laine	9
F. 48 *bis*	Chemise américaine, manches courtes ou sans manches, contenant de la laine	8
F. 48 *ter*	Chemise américaine manches longues ne contenant pas de laine	8
F. 48 *quater*	Chemise américaine manches courtes ou sans manches ne contenant pas de laine	7
F. 49	Pyjama manches longues contenant de la laine	45
F. 49 *bis*	Pyjama manches longues ne contenant pas de laine	32
F. 50	Maillot de bain contenant de la laine	10
F. 50 *bis*	Maillot de bain ne contenant pas de laine	8
F. 51	Culotte de sport ne contenant pas de laine	5
F. 52	Short contenant de la laine	12
F. 52 *bis*	Short ne contenant pas de laine	9
F. 53	Chemisette sport, col rabattu, manches courtes, loup-de-mer, contenant de la laine	15
F. 53 *bis*	Chemisette sport, col rabattu, manches courtes, loup-de-mer, ne contenant pas de laine	8
F. 54	Bas et mi-bas contenant de la laine	6
F. 54 *bis*	Bas et mi-bas contenant coton ou fil	4
F. 55	Bas, mi-bas contenant rayonne ou soie naturelle	2
F. 56	Rempiétage de bas	2
F. 57	Bas sport contenant de la laine	9
F. 57 *bis*	Bas sport ne contenant pas de laine	6
F. 58	Sous-bas contenant de la laine	3
F. 58 *bis*	Sous-bas ne contenant pas de laine	2
F. 59	Socquettes contenant de la laine	4
F. 59 *bis*	Socquettes ne contenant pas de laine	2
F. 60	Socquettes ski laine tricotée ou non désuintée	12
F. 61	Socquettes sport contenant de la laine	8
F. 61 *bis*	Socquettes sport ne contenant pas de laine	6
F. 62	Gants ou moufles tricotés, fourrés jersey gratté et gants ou moufles de cuir fourré tricot contenant de la laine	3
F. 62 *bis*	Gants ou moufles tricotés, fourrés jersey gratté et gants ou moufles de cuir fourré tricot ne contenant pas de laine	2
F. 63	Gants satin fil ou suédé classiques ou fantaisie	2
F. 64	Gants rayonne classiques ou fantaisie	1
F. 65	Guêtres contenant de la laine	7
F. 65 *bis*	Guêtres ne contenant pas de laine	5
F. 66	Plastron contenant de la laine	5
F. 66 *bis*	Plastron ne contenant pas de laine	3
F. 67	Cravate (petite écharpe) contenant de la laine	4
F. 67 *bis*	Cravate (petite écharpe) ne contenant pas de laine	2
F. 68	Chaussons drapés non fourrés	8
F. 68 *bis*	Chaussons drapés fourrés	10
F. 69	Brodequins à lacets et à boutons	18
F. 70	Chaussettes drapées pour bottes	6
F. 71	Genouillères contenant de la laine	6
F. 71 *bis*	Genouillères ne contenant pas de laine	4
F. 72	Poignets, chauffe-poignets	3
	Sous-vêtements en indémaillable.	
F. 81	Slip	3
F. 82	Cache-sexe	3
F. 83	Culotte courte ou fantaisie	4
F. 84	Culotte demi-longue bord côtes et culotte longue	5
F. 85	Chemise unie ou fantaisie	6
F. 86	Combinaison unie ou fantaisie	9
F. 87	Chemise de nuit sans manches et manches courtes	16
F. 88	Chemise de nuit manches longues	18
F. 89	Blouse manches courtes	9
F. 90	Blouse manches longues	12

NUMÉRO	C. — Lingerie pour femmes	1re catégorie.	2e catégorie.
		—	—
F. 100	Chemise de nuit sans manches ou manches courtes ne contenant pas de laine	12	18
F. 100 *bis*	Chemise de nuit sans manches ou manches courtes contenant de la laine	21	33
F. 100 *ter*	Chemise de nuit manches longues ne contenant pas de laine	14	21
F. 100 *quater*	Chemise de nuit manches longues contenant de la laine	25	38
F. 101	Chemise de jour Empire	6	9
F. 101 *bis*	Chemise de jour encolure ronde, carrée, demi Empire	8	13
F. 102	Chemise-culotte	7	11
F. 103	Culotte	5	7
F. 104	Pantalon à volants	7	10
F. 105	Jupon	7	11
F. 106	Cache-sexe	3	4
F. 107	Combinaison Empire	8	11

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points. 1re catégorie.	2e catégorie.
		—	—
F. 107 *bis*	Combinaison encolure ronde, carrée, demi Empire	9	14
F. 108	Camisole	9	13
F. 109	Gilet de flanelle ne contenant pas de laine	8	
F. 109 *bis*	Gilet de flanelle contenant de la laine	11	
F. 110	Liseuse ne contenant pas de laine	7	10
F. 110 *bis*	Liseuse contenant de la laine	12	18
F. 111	Pyjama manches courtes ne contenant pas de laine	15	22
F. 111 *bis*	Pyjama manches longues ne contenant pas de laine	19	28
F 111 *ter*	Pyjama manches courtes ou longues contenant de la laine	33	50
F. 112	Blouse manches courtes ne contenant pas de laine	7	10
F. 112 *bis*	Blouse manches courtes contenant de la laine	10	15
F 112 *ter*	Blouse manches longues ne contenant pas de laine	9	12
F. 112 *quater*	Blouse manches longues contenant de la laine	12	49
F. 113	Maillot de bain	5	
F. 114	Tablier fantaisie sans dos (article léger)	3	

C *bis*. — LINGERIE FINE POUR FEMMES ET JEUNES FILLES

F. 120	Chemise de jour Empire	3
F. 120 *bis*	Chemise de jour encolure ronde, carrée ou demi-Empire	4
F. 121	Chemise-culotte	3
F. 122	Pantalon	3
F. 123	Cache-sexe	2
F. 124	Combinaison-jupon ou combinaison	4
F. 125	Chemise de nuit sans manches et manches courtes	6
F. 125 *bis*	Chemise de nuit manches longues	8
F. 126	Liseuse	5
F. 127	Blouse manches courtes	3
F 127 *bis*	Blouse manches longues	5
F. 128	Déshabillé sans manches et manches courtes	10
F. 128 *bis*	Déshabillé manches longues	12
F. 129	Pyjama sans manches et manches courtes	8
F. 129 *bis*	Pyjama manches longues	10

VI. — VETEMENTS POUR JEUNES FILLES DE DOUZE A DIX-HUIT ANS

A. — VÊTEMENTS DE DESSUS AUTRES QU'A MAILLES

		1re catégorie. —	2e catégorie. —
JF. 1	Manteau d'hiver contenant de la laine	99	122
JF. 2	Manteau d'été ne contenant pas de laine, doublé	49	
JF. 2 *bis*	Manteau d'été ne contenant pas de laine, non doublé	32	
JF. 3	Manteau d'été contenant de la laine ou manteau lourd ne contenant pas de laine		68
JF. 4	Imperméable ne contenant pas de laine, non doublé	21	
JF. 5	Imperméable popeline ou gabardine ne contenant pas de laine, doublé même tissu	55	
JF. 5 *bis*	Imperméable popeline ou gabardine ne contenant pas de laine, non doublé	29	49
JF. 6	Imperméable contenant de la laine	50	
JF. 7	Vêtement caoutchouté ou huilé		
JF. 8	Vareuse non doublée contenant de la laine	31	
JF. 8 *bis*	Vareuse doublée contenant de la laine	37	
JF. 9	Costume tailleur contenant de la laine	66	87
JF. 9 *bis*	Costume tailleur ne contenant pas de laine	16	33
JF. 10	Jaquette contenant de la laine	37	48
JF. 10 *bis*	Jaquette ne contenant pas de laine	14	18
JF. 11	Jupe contenant de la laine (1 hauteur)	26	
JF. 11 *bis*	Jupe contenant de la laine (2 hauteurs)	30	
JF. 11 *ter*	Jupe ne contenant pas de laine	12	
JF. 12	Jupe-culotte contenant de la laine	49	
JF. 13	Pantalon cycliste et ski ne contenant pas de laine	25	
JF. 13 *bis*	Pantalon cycliste et ski contenant de la laine		40
JF. 14	Robe contenant de la laine	37	
JF. 14 *bis*	Robe ne contenant pas de laine	18	
JF. 15	Fourreau ou dessous de robe	11	
JF. 16	Corsage blouse contenant de la laine, manches longues	18	
JF. 16 *bis*	Corsage blouse contenant de la laine, manches courtes	15	
JF. 17	Corsage blouse ne contenant pas de laine, manches longues	6	
JF. 17 *bis*	Corsage blouse ne contenant pas de laine, manches courtes et sans manches	5	
JF. 18	Robe de chambre contenant de la laine	38	126
JF. 18 *bis*	Robe de chambre ne contenant pas de laine	18	
JF. 19	Déshabillé ne contenant pas de laine	26	
JF. 20	Douillette ouatinée ne contenant pas de laine ou douillette confectionnée avec hydrocélose remplaçant l'ouate	31	
JF. 21	Liseuse ou blouse de lit ne contenant pas de laine, manches longues	22	
JF. 21 *bis*	Liseuse ou blouse de lit ne contenant pas de laine, non doublée, manches courtes, manches 3/4	7	
JF. 23	Blouse d'intérieur, kimono, ne contenant pas de laine	21	
JF. 22	Blouse de travail et blouse tablier, hauteur maximum 110	17	
JF. 24	Tablier-sarreau	7	
JF. 25	Blouson sport contenant de la laine	37	
JF. 25 *bis*	Blouson sport ne contenant pas de laine	23	
JF. 26	Short	7	

B. — ARTICLES A MAILLES

JF. 30	Costume tailleur deux pièces contenant de la laine	45
JF. 30 *bis*	Costume tailleur deux pièces ne contenant pas de laine	26
JF. 31	Veste ou jaquette contenant de la laine	25
JF. 31 *bis*	Veste ou jaquette ne contenant pas de laine	16
JF. 32	Manteau contenant de la laine	40
JF. 32 *bis*	Manteau ne contenant pas de laine	23
JF. 33	Robe de chambre, peignoir ou kimono contenant de la laine	36
JF. 34	Robe de chambre, peignoir ou kimono ne contenant pas de laine	23
JF. 35	Robe contenant de la laine	30
JF. 35 *bis*	Robe ne contenant pas de laine	15
JF. 36	Jupe seule contenant de la laine	16
JF. 36 *bis*	Jupe seule ne contenant pas de laine	10
JF. 37	Corsage blouse ou chemisier contenant de la laine	10
JF. 37 *bis*	Corsage blouse ou chemisier ne contenant pas de laine	8
JF. 38	Sweater avec manches contenant de la laine	14
JF. 38 *bis*	Sweater avec manches ne contenant pas de laine	8
JF. 39	Pull-over, manches longues, contenant de la laine	15
JF. 39 *bis*	Pull-over, manches longues, ne contenant pas de laine	9
JF. 39 *ter*	Pull-over, manches courtes ou sans manches, contenant de la laine	10
JF. 39 *quater*	Pull-over, manches courtes ou sans manches, ne contenant pas de laine	7
JF. 40	Costume d'entraînement deux pièces	30
JF. 41	Pantalon seul	15
JF. 42	Blouson seul contenant de la laine	17
JF. 42 *bis*	Blouson seul ne contenant pas de laine	15
JF. 43	Pyjama contenant de la laine	40
JF. 43 *bis*	Pyjama ne contenant pas de laine	25
JF. 44	Short contenant de la laine	10
JF. 44 *bis*	Short ne contenant pas de laine	8
JF. 45	Combinaison contenant de la laine	10
JF. 45 *bis*	Combinaison ne contenant pas de laine	8
JF. 46	Chemise américaine, manches longues, contenant de la laine	8
JF. 46 *bis*	Chemise américaine, manches longues, ne contenant pas de laine	7
JF. 46 *ter*	Chemise américaine, manches courtes ou sans manches, contenant de la laine	7
JF. 46 *quater*	Chemise américaine, manches courtes ou sans manches, ne contenant pas de laine	6
JF. 47	Culotte ou slip contenant de la laine	5
JF. 47 *bis*	Culotte ou slip ne contenant pas de laine	3
JF. 48	Liseuse contenant de la laine	13
JF. 49	Jupon contenant de la laine	15
JF. 49 *bis*	Jupon ne contenant pas de laine	9

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
JF. 50	Jupe-culotte pantalon cycliste, de ski ou de plage contenant de la laine	25
JF. 50 *bis*	Jupe-culotte pantalon cycliste, de ski ou de plage ne contenant pas de laine	15
JF. 51	Chemisette de sport, manches courtes, col rabattu et loup-de-mer, contenant de la laine.	12
JF. 51 *bis*	Chemisette de sport, manches courtes, col rabattu et loup-de-mer ne contenant pas de laine	7
JF. 52	Plastron contenant de la laine	4
JF. 52 *bis*	Plastron ne contenant pas de laine	2
JF. 53	Brassière ou tricot manches courtes ou manches longues contenant de la laine	8
JF. 53 *bis*	Brassière ou tricot manches courtes ou manches longues ne contenant pas de laine	6
JF. 54	Corselet porte-culotte ne contenant pas de laine	3
JF. 55	Costume de bain contenant de la laine	8
JF. 55 *bis*	Costume de bain ne contenant pas de laine	4
JF. 56	Culotte de sport ne contenant pas de laine	5
JF. 57	Bain de soleil avec bretelles contenant de la laine	7
JF. 57 *bis*	Bain de soleil avec bretelles ne contenant pas de laine	3
JF. 58	Bas, mi-bas de ville contenant de la laine	5
JF. 58 *bis*	Bas, mi-bas de ville ne contenant pas de laine.	3
JF. 58 *ter*	Bas, mi-bas de sport contenant de la laine	7
JF. 58 *quater*	Bas, mi-bas de sport ne contenant pas de laine.	4
JF. 59	Bas, mi-bas rayonne ou soie naturelle	2
JF. 60	Remplétage de bas ne contenant pas de laine.	2
JF. 61	Socquettes de ville contenant de la laine	3
JF. 61 *bis*	Socquettes de ville ne contenant pas de laine..	2
JF. 61 *ter*	Socquettes de sport contenant de la laine	6
JF. 61 *quater*	Socquettes de sport ne contenant pas de laine.	4
JF. 62	Guêtres montantes contenant de la laine	6
JF. 62 *bis*	Guêtres montantes ne contenant pas de laine..	5
JF. 63	Pèlerine courte ou châle pèlerine, châle pointe contenant de la laine	5
JF. 63 *bis*	Pèlerine courte ou châle pèlerine, châle pointe ne contenant pas de laine	3
JF. 64	Gants mitaines, moufles, tricotés fourrés, jersey gratté et gants moufles de cuir fourrés tricot contenant de la laine	3
JF. 64 *bis*	Gants mitaines, moufles, tricotés fourrés, jersey gratté et gants moufles de cuir fourrés tricot ne contenant pas de laine	2
JF. 65	Gants satin fil ou suédés classiques ou fantaisies	1
JF. 66	Gants rayonne classiques, fantaisies	1
JF. 67	Cravate petite écharpe contenant de la laine..	4
JF. 67 *bis*	Cravate petite écharpe ne contenant pas de laine	2
JF. 68	Chaussons drapés non fourrés	8
JF. 69	Chaussons drapés fourrés	10
JF. 70	Brodequins à lacets et boutons	18
JF. 71	Chaussettes drapées pour bottes	6
	Sous-vêtements en indémaillable.	
JF. 81	Culotte classique	2
JF. 82	Chemise classique ou fantaisie	5
JF. 83	Combinaison classique ou fantaisie	7
JF. 84	Culotte fantaisie	3
JF. 85	Chemise de nuit, manches courtes	12
JF. 86	Blouse, manches courtes	7

C. — LINGERIE POUR JEUNES FILLES		1re catégorie.	2e catégorie.
		—	—
JF. 90	Chemise de jour Empire	6	9
JF. 91	Chemise de jour encolure ronde, carrée, demi-Empire	8	12
JF. 92	Chemise de nuit, sans manches ou manches courtes ne contenant pas de laine	11	17
JF. 92 *bis*	Chemise de nuit, sans manches ou manches courtes contenant de la laine	19	30
JF. 92 *ter*	Chemise de nuit manches longues	13	19
JF 92 *quater*	Chemise de nuit manches longues contenant de la laine	22	35
JF. 93	Chemise-culotte	6	9
JF. 94	Culotte	4	6
JF. 95	Cache-sexe	3	4
JF. 96	Combinaison Empire	7	10

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.	
		1re catégorie.	2e catégorie.
		—	—
JF. 97	Combinaison encolure ronde, carrée, demi-Empire	8	12
JF. 98	Pyjama manches courtes, veste rentrante ne contenant pas de laine	14	20
JF. 98 *bis*	Pyjama manches longues, veste rentrante ne contenant pas de laine	17	25
JF. 98 *ter*	Pyjama manches courtes ou longues, veste rentrante contenant de la laine	30	46
JF. 99	Liseuse	10	16
JF. 100	Blouses manches courtes ne contenant pas de laine	6	9
JF. 100 *bis*	Blouses manches courtes contenant de la laine.	9	11
JF. 100 *ter*	Blouses manches longues ne contenant pas de laine	8	11
JF. 100 *quater*	Blouses manches longues contenant de la laine	11	17
JF. 101	Maillot de bain ne contenant pas de laine	5	
JF. 102	Gilet de flanelle ne contenant pas de laine	7	
JF. 102 *bis*	Gilet de flanelle contenant de la laine	10	

VII. — VETEMENTS POUR FILLETTES DE TROIS A DOUZE ANS

A. — Vêtements de dessus autres qu'a mailles

FL. 1	Manteau hiver contenant de la laine	64	79
FL. 2	Manteau été ne contenant pas de laine, doublé	38	
FL. 2 *bis*	Manteau été ne contenant pas de laine, non doublé	29	
FL. 2 *ter*	Manteau été contenant de la laine ou manteau lourd ne contenant pas de laine	40	
FL. 3	Imperméable ne contenant pas de laine, non doublé	13	
FL. 3 *bis*	Imperméable popeline ou gabardine ne contenant pas de laine, non doublé	21	32
FL. 3 *ter*	Imperméable contenant de la laine	32	
FL. 4	Pèlerine avec capuchon contenant de la laine.	19	
FL. 4 *bis*	Pèlerine avec capuchon ne contenant pas de laine	12	
FL. 5	Costume tailleur contenant de la laine	46	60
FL. 5 *bis*	Costume tailleur ne contenant pas de laine..	11	23
FL. 6	Jaquette contenant de la laine	24	31
FL. 6 *bis*	Jaquette ne contenant pas de laine	8	12
FL. 7	Jupe contenant de la laine (une hauteur)	18	
FL. 7 *bis*	Jupe contenant de la laine (deux hauteurs)..	20	
FL. 8	Jupe ne contenant pas de laine	8	
FL. 8 *bis*	Jupe culotte contenant de la laine	42	
FL. 9	Pantalon cycliste et ski ne contenant pas de laine	20	
FL. 9 *bis*	Jupe-culotte contenant de la laine	23	37
FL. 10	Robe contenant de la laine	12	16
FL. 10 *bis*	Robe ne contenant pas de laine	3	
FL. 10 *ter*	Robe tissu très léger (organdi par exemple)..	28	79
FL. 11	Robe de chambre contenant de la laine	10	
FL. 11 *bis*	Robe de chambre ne contenant pas de laine.	12	
FL. 12	Tablier d'intérieur ou d'écolière hauteur maximum 0 m. 90	28	
FL. 13	Blouson sport contenant de la laine	18	
FL. 13 *bis*	Blouson sport ne contenant pas de laine	5	
FL. 14	Short	9	
FL. 15	Robe de première communion mousseline ou organdi	6	
FL. 16	Robe de dessous pour première communiante.	6	
FL. 17	Voile en mousseline, organdi, etc		

B. — Articles a mailles

FL. 20	Robe de chambre, peignoir ou kimono contenant de la laine	30
FL. 20 *bis*	Robe de chambre, peignoir ou kimono ne contenant pas de laine	20
FL. 21	Liseuse contenant de la laine	13
FL. 22	Manteau contenant de la laine	20
FL. 22 *bis*	Manteau ne contenant pas de laine	14
FL. 23	Costume tailleur deux pièces contenant de la laine	40
FL. 23 *bis*	Costume tailleur deux pièces ne contenant pas de laine	20
FL. 24	Jupe contenant de la laine	14
FL. 24 *bis*	Jupe ne contenant pas de laine	8
FL. 25	Veste week-end ou jaquette contenant de la laine	20

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
FL. 25 *bis*	Veste week-end ou jaquette ne contenant pas de laine	12
FL. 26	Jupe-culotte, pantalon cycliste, de ski ou de plage contenant de la laine	20
FL. 26 *bis*	Jupe-culotte, pantalon cycliste, de ski ou de plage ne contenant pas de laine	11
FL. 27	Short contenant de la laine	8
FL. 27 *bis*	Short ne contenant pas de laine	6
FL. 28	Robe contenant de la laine	19
FL. 28 *bis*	Robe ne contenant pas de laine	11
FL. 29	Corsage-blouse ou chemisier contenant de la laine	7
FL. 29 *bis*	Corsage-blouse ou chemisier ne contenant pas de laine	5
FL. 30	Sweater avec manches contenant de la laine	12
FL. 30 *bis*	Sweater avec manches ne contenant pas de laine	7
FL. 31	Pull-over avec manches contenant de la laine	11
FL. 31 *bis*	Pull-over sans manches ou manches courtes contenant de la laine	8
FL. 31 *ter*	Pull-over avec manches ne contenant pas de laine	5
FL. 31 *quater*	Pull-over sans manches ou manches courtes ne contenant pas de laine	4
FL. 32	Costume d'entraînement deux pièces ne contenant pas de laine	20
FL. 32 *bis*	Costume d'entraînement pantalon seul	10
FL. 33	Blouson manches longues, jersey, contenant de la laine	15
FL. 33 *bis*	Blouson manches longues, jersey, ne contenant pas de laine	10
FL. 34	Culotte esquimau contenant de la laine	10
FL. 34 *bis*	Culotte esquimau ne contenant pas de laine	6
FL. 35	Pyjama contenant de la laine	29
FL. 35 *bis*	Pyjama de contenant pas de laine	14
FL. 36	Combinaison contenant de la laine	8
FL. 36 *bis*	Combinaison ne contenant pas de laine	6
FL. 37	Chemise américaine manches longues contenant de la laine	6
FL. 37 *bis*	Chemise américaine manches courtes ou sans manches contenant de la laine	5
FL. 37 *ter*	Chemise américaine manches longues ne contenant pas de laine	5
FL. 37 *quater*	Chemise américaine manches courtes ou sans manches ne contenant pas de laine	4
FL. 38	Jupon contenant de la laine	10
FL. 38 *bis*	Jupon ne contenant pas de laine	6
FL. 39	Chemisette de sport manches courtes, col rabattu et loup-de-mer contenant de la laine	8
FL. 39 *bis*	Chemisette de sport manches courtes, col rabattu et loup-de-mer ne contenant pas de laine	5
FL. 40	Culotte ou slip contenant de la laine	5
FL. 40 *bis*	Culotte ou slip ne contenant pas de laine	3
FL. 41	Brassière ou tricot manches courtes ou manches longues, contenant de la laine	5
FL. 41 *bis*	Brassière ou tricot manches courtes ou manches longues ne contenant pas de laine	3
FL. 42	Corselet (porte-culotte) ne contenant pas de laine	3
FL. 43	Costume de bain contenant de la laine	6
FL. 43 *bis*	Costume de bain ne contenant pas de laine	3
FL. 44	Culotte de bain, culotte de sport contenant de la laine	4
FL. 44 *bis*	Culotte de bain, culotte de sport ne contenant pas de laine	2
FL. 45	Bain de soleil, avec bretelles, contenant de la laine	5
FL. 45 *bis*	Bain de soleil, avec bretelles ne contenant pas de laine	2
FL. 46	Chaussettes, bas et bas sport, mi-bas (la paire) contenant de la laine	4
FL. 46 *bis*	Chaussettes, bas et bas sport, mi-bas (la paire) ne contenant pas de laine	2
FL. 47	Rempiétage de bas	2
FL. 48	Socquettes de ville contenant de la laine	2
FL. 48 *bis*	Socquettes de ville ne contenant pas de laine	1
FL. 49	Socquettes de sport contenant de la laine	4
FL. 49 *bis*	Socquettes de sport ne contenant pas de laine	2
FL. 50	Guêtres montantes	5
FL. 51	Pèlerine courte ou châle pèlerine, châle pointe contenant de la laine	5
FL. 52	Gants ou moufles tricotés, fourrés jersey gratté et gants ou moufles de cuir fourrés tricot contenant de la laine	2
FL. 52 *bis*	Gants ou moufles tricotés, fourrés jersey gratté et gants ou moufles de cuir fourrés tricot ne contenant pas de laine	1
FL. 53	Plastron contenant de la laine	4
FL. 53 *bis*	Plastron ne contenant pas de laine	2
FL. 54	Cravate contenant de la laine	4
FL. 54 *bis*	Cravate ne contenant pas de laine	2
FL. 55	Chaussons drapés non fourrés	6
FL. 55 *bis*	Chaussons drapés fourrés	8
FL. 56	Brodequins à lacets et à boutons	14
FL. 57	Chaussettes drapées pour bottes	4

C. — Lingerie pour fillettes

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	1re catégorie.	2e catégorie.
FL. 70	Chemise de jour et chemise culotte	3	7
FL. 71	Culotte	2	4
FL. 72	Combinaison ou robe de dessous	5	9
FL. 73	Chemise de nuit de trois à sept ans inclus, manches courtes ou sans manches	6	8
FL. 73 *bis*	Chemise de nuit de trois à sept ans inclus, manches longues	7	11
FL. 73 *ter*	Chemise de nuit de huit à onze ans inclus, manches courtes ou sans manches	9	11
FL. 73 *quater*	Chemise de nuit de huit à onze ans inclus, manches longues	10	14
FL. 74	Chemise de nuit en flanelle contenant de la laine, de trois à sept ans inclus	16	
FL. 74 *bis*	Chemise de nuit en flanelle contenant de la laine, de huit à onze ans inclus	22	
FL. 75	Pyjama de nuit de trois à sept ans inclus, manches courtes ou sans manches	8	11
FL. 75 *bis*	Pyjama de nuit de trois à sept ans inclus, manches longues	9	13
FL. 75 *ter*	Pyjama de nuit de huit à onze ans inclus, manches courtes ou sans manches	9	14
FL. 75 *quater*	Pyjama de nuit de huit à onze ans inclus, manches longues	12	18
FL. 76	Pyjama de flanelle contenant de la laine	30	
FL. 77	Peignoir de bain tissu éponge sans manches	20	
FL. 77 *bis*	Peignoir de bain tissu éponge manches longues	25	
FL. 78	Robe de chambre	15	
FL. 78 *bis*	Robe de chambre en flanelle contenant de la laine	35	
FL. 79	Gilet de flanelle ne contenant pas de laine	5	
FL. 79 *bis*	Gilet de flanelle contenant de la laine	7	
FL. 80	Corselet coutil	5	
FL. 81	Blouse ou guimpe manches courtes ou longues	3	6
FL. 82	Tablier ou blouse, hauteur maximum 90 centimètres	12	
FL. 82 *bis*	Tablier sans dos, hauteur maximum 90 centimètres	5	

VIII. — VETEMENTS POUR ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

A. — Articles autres qu'a mailles

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
BL. 1	Lange coton	15
BL. 1 *bis*	Lange contenant de la laine	20
BL. 2	Couche	5
BL. 3	Points ou carré double 0,90×0,45	4
BL. 4	Carré éponge 0,40×0,40	2
BL. 6	Alèze tissu hygiénique	6
BL. 7	Alèze imperméable	9
BL. 8	Serviette de table enfant éponge de 0,20×0,30 maximum	1
BL. 9	Ceinture de flanelle ou bande	2
BL. 10	Chemises brassières (les deux)	3
BL. 11	Chemise coton ou batiste	2
BL. 12	Brassière ne contenant pas de laine	2
BL. 12 *bis*	Brassière contenant de la laine	3
BL. 13	Pointe de cou	2
BL. 14	Culotte ne contenant pas de laine	2
BL. 15	Culotte contenant de la laine	5
BL. 16	Culotte tissu caoutchouté	4
BL. 17	Bavoir américain	1
BL. 19	Robe de dessous ou jupon	2
BL. 19 *bis*	Robe de dessous ou jupon contenant de la laine	7
BL. 20	Chemise de nuit ou dors-bien	7
BL. 21	Pyjama, manches courtes, ne contenant pas de laine	7

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points. 1re catégorie.	2e catégorie.
		—	—
BL. 21 bis	Pyjama, manches longues, ne contenant pas de laine	9	
BL. 21 ter	Pyjama, manches longues, contenant de la laine	20	
BL. 22	Blouse ne contenant pas de laine	2	
BL. 22 bis	Blouse contenant de la laine	7	
BL. 23	Bain de soleil ne contenant pas de laine	1	
BL. 24	Tablier, haut. maximum 55 centimètres	3	8
BL. 25	Robe ou barboteuse ne contenant pas de laine.	4	8
BL. 25 bis	Robe ou barboteuse contenant de la laine	15	22
BL. 26	Robe de baptême soie plumetis, mousseline	7	
BL. 26 bis	Robe de baptême rayonne, coton	9	
BL. 27	Douillette ou burnous ne contenant pas de laine	15	
BL. 27 bis	Douillette ou burnous contenant de la laine	28	
BL. 28	Manteau ne contenant pas de laine	14	30
BL. 28 bis	Manteau contenant de la laine	42	58
BL. 29	Vêtement imperméable	6	
BL. 30	Béguin coiffure	2	
BL. 31	Costume 2 pièces ne contenant pas de laine	6	9
BL. 31 bis	Costume 2 pièces contenant de la laine	18	25
BL. 32	Culotte garçonnet ne contenant pas de laine	5	
BL. 32 bis	Culotte garçonnet contenant de la laine	10	13
BL. 33	Couverture ou couvre-pieds pour voiture ne contenant pas de laine	10	
BL. 33 bis	Couverture ou couvre-pieds pour voiture contenant de la laine	13	
BL. 34	Moustiquaire, voile de berceau, autre qu'en tulle	10	
	B. — ARTICLES A MAILLES		
BL. 50	Couche-culotte contenant de la laine		3
BL. 50 bis	Couche-culotte ne contenant pas de laine		2
BL. 51	Culotte-tricot avec ou sans bretelles contenant de la laine		4
BL. 51 bis	Culotte-tricot avec ou sans bretelles ne contenant pas de laine		3
BL. 52	Brassière ou tricot manches longues contenant de la laine		3
BL. 52 bis	Brassière ou tricot manches longues ne contenant pas de laine		2
BL. 53	Chemise courte (dite américaine) contenant ou ne contenant pas de laine		2
BL. 54	Gilet manches longues ou veste manches courtes contenant de la laine		7
BL. 55	Kimono passe-couloir contenant de la laine (manches courtes ou sans manches)		5
BL. 56	Burnous ou douillette contenant de la laine		22
BL. 56 bis	Burnous ou douillette ne contenant pas de laine		15
BL. 57	Manteau jersey gratté contenant de la laine		15
BL. 57 bis	Manteau jersey gratté ne contenant pas de laine		10
BL. 57 ter	Autre manteau contenant de la laine		9
BL. 58	Costume tricot, manches longues, deux pièces, contenant de la laine		13
BL. 58 bis	Costume tricot, manches longues, deux pièces, ne contenant pas de laine		11
BL. 59	Barboteuse tricot manches courtes ou longues contenant de la laine		7
BL. 59 bis	Barboteuse tricot manches courtes ou longues ne contenant pas de laine		3
BL. 60	Robe en tricot manches longues contenant de la laine		7
BL. 60 bis	Robe en tricot manches longues ne contenant pas de laine		4
BL. 61	Esquimau complet deux pièces contenant de la laine		19
BL. 61 bis	Esquimau complet deux pièces ne contenant pas de laine		12
BL. 62	Culotte à pieds ou à guêtres contenant de la laine		9
BL. 62 bis	Culotte à pieds ou à guêtres ne contenant pas de laine		7
BL. 63	Maillot de bain contenant de la laine		4
BL. 63 bis	Maillot de bain ne contenant pas de laine		3
BL. 64	Chaussettes-bas contenant de la laine		3
BL. 64 bis	Chaussettes-bas ne contenant pas de laine		2
BL. 65	Chaussons contenant de la laine		2
BL. 66	Guêtres tricot ou jersey contenant de la laine.		3
BL. 66 bis	Guêtres tricot ou jersey ne contenant pas de laine		2
BL. 67	Moufles ou gants		1
BL. 68	Béguin		2

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
BL. 69	Couverture pour voiture ou couvre-pieds voiture contenant de la laine	13
BL. 69 bis	Couverture pour voiture ou couvre-pieds voiture ne contenant pas de laine	10
	Articles tricotés main.	
BL. 80	Brassière contenant de la laine	5
BL. 81	Culotte contenant de la laine	6
BL. 82	Barboteuse contenant de la laine	10
	IX. — LINGE DE MAISON	
LG. 1	Nappe de moins de 130×130	13
LG. 1 bis	Nappe 6 couverts	20
LG. 1 ter	Nappe 12 couverts	30
LG. 2	Serviette de table de 0,60×0,60	3
LG. 3	Drap berceau de moins de 1,00×1,60	9
LG. 4	Taie berceau de moins de 0,45×0,45	3
LG. 5	Drap d'enfant de moins de 1,40×2,35	20
LG. 6	Taie d'enfant de moins de 0,40×0,60	6
LG. 7	Drap, taille 160×280	40
LG. 7 bis	Drap, taille 180×300	50
LG. 7 ter	Drap, taille 200×300	55
LG. 7 quater	Drap, taille 220×325	70
LG. 7 quinquies	Drap, taille 240×350	90
LG. 8	Taie d'oreiller	10
LG. 9	Taie de traversin, 1 personne	12
LG. 9 bis	Taie de traversin, 2 personnes	16
LG. 10	Enveloppe édredon	14
LG. 11	Serviette toilette, nids d'abeille, etc	5
LG. 12	Serviette éponge légère, pesant moins de 160 g	8
LG. 12 bis	Serviette éponge moyenne, pesant de 160 g. à 220 g	12
LG. 13	Serviette éponge lourde, pesant plus de 220 g.	16
LG. 14	Peignoir de bain ou peignoir coiffeur, tissu lisse sans manches	22
LG. 14 bis	Peignoir de bain ou peignoir coiffeur, tissu lisse manches longues	30
LG. 15	Peignoir de bain ou peignoir coiffeur, tissu éponge, sans manches	36
LG. 15 bis	Peignoir de bain ou peignoir coiffeur, tissu éponge, manches longues	48
LG. 16	Essuie-mains, essuie-verres, torchons et essuie-meubles	5

N. B. — Pour tout article non dénommé, se reporter au barème des tissus au mètre.

COUVERTURES

NUMÉRO des pointures.	DIMENSIONS	DÉSIGNATION	
		1° En laine ou en laine mélangée.	
LG. 20	1/4 VII	Berceaux	35
LG. 21		130 × 180 Lit d'enfants	80
LG. 22	VI	155 × 205 Lit une personne	110
LG. 23	VII	175 × 220 Lit une personne	135
LG. 24	VIII	200 × 235 Lit deux personnes	160
LG. 25	IX	220 × 245 Lit deux personnes	185
LG. 26	X	240 × 260 Lit deux personnes	220
LG. 27	XI	260 × 270 Taille exceptionnelle	240
LG. 28	XII	280 × 280 Taille exceptionnelle	270
		2° En coton ou textiles autres que la laine.	
LG. 30	3	90 × 110 Berceaux	24
LG. 31		100 × 150 Berceaux	36
LG. 32	4	120 × 170 Lit d'enfants	48
LG. 33	5	135 × 185 Lit d'enfants	60
LG. 34	6	150 × 200 Exportation	72
LG. 35	7	165 × 210 Lit une personne	84
LG. 36	8	180 × 220 Lit une personne	96
LG. 37	9	195 × 230 Lit une personne	108
LG. 38	10	210 × 240 Lit deux personnes	120
LG. 39	11	220 × 250 Lit deux personnes	132
LG. 40	12	230 × 260 Lit deux personnes	144
LG. 41	13	240 × 270 Lit deux personnes	156

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
	X. — TEXTILES A TRICOTER	
	Laine à tricoter (la pelote de 50 g.)	4
	Autres textiles à tricoter ne contenant pas de laine, les 20 g.	1
	XI. — BAREME DES TISSUS AU METRE	
	A. — TISSUS CONTENANT DE LA LAINE	Par mètre. —
	Classe 1. — Jusqu'à 110 grammes au mètre carré (inclus), de 142 à 154 centimètres de largeur	11
	1 point en moins par fraction commencée de 13 centimètres au-dessous de 142 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 13 centimètres au-dessus de 154 centimètres.	
	Classe 2. — De 111 grammes à 175 grammes au mètre carré: 142 à 150 centimètres inclus de largeur	16
	1 point en moins par fraction commencée de 9 centimètres au-dessous de 142 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 9 centimètres au-dessus de 150 centimètres.	
	Classe 3. — De 176 grammes à 210 grammes au mètre carré: de 142 à 148 centimètres inclus de largeur	21
	1 point en moins par fraction commencée de 7 centimètres au-dessous de 142 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 7 centimètres au-dessus de 148 centimètres.	
	Classe 4. — De 211 grammes à 300 grammes au mètre carré: de 142 à 146 centimètres inclus de largeur	27
	1 point en moins par fraction commencée de 5 centimètres au-dessous de 142 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 5 centimètres au-dessus de 146 centimètres.	
	Classe 5. — De 301 grammes à 380 grammes au mètre carré: de 142 à 145 centimètres inclus de largeur	36
	1 point en moins par fraction commencée de 4 centimètres au-dessous de 142 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 4 centimètres au-dessus de 145 centimètres.	
	Classe 6. — De 381 grammes à 470 grammes au mètre carré: de 142 à 144 centimètres inclus de largeur	46
	1 point en moins par fraction commencée de 3 centimètres au-dessous de 142 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 3 centimètres au-dessus de 144 centimètres.	
	Classe 7. — Au-dessus de 470 grammes au mètre carré: de 142 à 143 centimètres inclus de largeur	60
	1 point en moins par fraction commencée de 2 centimètres au-dessous de 142 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 2 centimètres au-dessus de 143 centimètres.	

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES ARTICLES	ÉQUIVALENCE en points.
	B. — TISSUS NE CONTENANT PAS DE LAINE	Par mètre. —
	Classe 11. — Jusqu'à 50 grammes au mètre carré inclus: de 50 à 137 centimètres de largeur	2
	1 point en moins pour tissus de largeur inférieure à 50 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 46 centimètres au-dessus de 137 centimètres.	
	Classe 12. — De 51 grammes à 70 grammes au mètre carré: de 96 à 127 centimètres de largeur	3
	1 point en moins par fraction commencée de 32 centimètres au-dessous de 96 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 32 centimètres au-dessus de 127 centimètres.	
	Classe 13. — De 71 grammes à 110 grammes au mètre carré: de 77 à 95 centimètres de largeur	4
	1 point en moins par fraction commencée de 19 centimètres au-dessous de 77 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 19 centimètres au-dessus de 95 centimètres.	
	Classe 14. — De 111 grammes à 160 grammes au mètre carré: de 77 à 89 centimètres de largeur	6
	1 point en moins par fraction commencée de 13 centimètres au-dessous de 77 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 13 centimètres au-dessus de 89 centimètres.	
	Classe 15. — De 161 grammes à 250 grammes au mètre carré: de 77 à 85 centimètres de largeur	8
	1 point en moins par fraction commencée de 9 centimètres au-dessous de 77 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 9 centimètres au-dessus de 85 centimètres.	
	Classe 16. — De 251 grammes à 380 grammes au mètre carré: de 137 à 142 centimètres de largeur	23
	1 point en moins par fraction commencée de 6 centimètres au-dessous de 137 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 6 centimètres au-dessus de 142 centimètres.	
	Classe 17. — De 381 grammes à 500 grammes au mètre carré: de 139 à 142 centimètres de largeur	31
	1 point en moins par fraction commencée de 4 centimètres au-dessous de 139 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 4 centimètres au-dessus de 142 centimètres.	
	Classe 18. — De 501 grammes au mètre carré et au-dessus de 140 à 142 centimètres de largeur	44
	1 point en moins par fraction commencée de 3 centimètres au-dessous de 140 centimètres.	
	1 point en plus par fraction commencée de 3 centimètres au-dessus de 142 centimètres.	
	N. B. — Les largeurs mentionnées au barème sont celles des tissus terminés. Les équivalences ci-dessus correspondent à un mètre de tissu.	

ANNEXE III

Barème spécial d'échange.

1° Jeunes filles de douze à dix-huit ans et fillettes de trois à onze ans inclus.	Nombre de points à remettre.
Manteau, pèlerine, cape ou vêtement imperméable contenant de la laine	15
Costume tailleur ou jupe et veste contenant de la laine	15
Robe contenant de la laine	8
Jaquette ou veste contenant de la laine	9
Jupe contenant de la laine	6
Jupe-culotte contenant de la laine	12
2° Jeunes gens de douze à dix-huit ans et garçonnets de trois à onze ans inclus.	
Pardessus, manteau, pèlerine ou vêtement imperméabilisé contenant de la laine	15
Costume trois pièces, pantalon court, contenant de la laine	15
Veston contenant de la laine	7
Culotte courte contenant de la laine	5
Gilet contenant de la laine	3
Costume trois pièces, pantalon long golf ou ski, contenant de la laine	20
Pantalon long, golf ou ski, contenant de la laine	10
Costume deux pièces pantalon long contenant de la laine	17
Costume deux pièces pantalon court contenant de la laine	12

ANNEXE IV

Barème spécial. Vêtements de travail.	Nombre de points à remettre par l'employé ou l'ouvrier.
Veste ou rondin de garçon de café non doublé, ou gilet de garçon de café	1
Veste ou rondin de garçon de café doublé, ou veste alpaga	2
Veste mécanicien, barman, boucher, charcutier, laitier, peintre ou sarrau de coiffeur, veste cuisinier, bourgeron demi-fermé, veste de coiffeur, cottin noir, gris ou marron, veste de coutil et survêtement motocycliste	1
Blouson col chevalière, gilet en coutil ou coteline	1
Pantalon Villette et pantalon de travail en coutil	1
Cotte mécanicien, peintre, plâtrier.	
Cotte demi-hussarde	
Cotte tablier, cotte bavette à bretelle	
Tablier professionnel	1
Combinaison de travail	2
Blouse pare-poussière	2
Pantalon de travail en velours	3

ANNEXE V

Réserve normale individuelle.

TROUSSEAU NORMAL

(Les quantités mentionnées ci-dessous s'entendent pour une seule personne.)

I. — VÊTEMENTS DE DESSUS

Vêtements de dessus pour hommes.

Complets	2
Pantalons de travail (pour autant que la profession l'exige)	2
Vestes ou vareuses de travail (pour autant que la profession l'exige)	2
Tabliers (pour autant que la profession l'exige)	2
Pull-over ou gilet tricoté	1
Imperméable ou blouson	1
Manteau d'hiver	1
Gants d'hiver (paire)	1

Vêtements de dessus pour garçonnets (de trois à quinze ans).

Complets	2
Pull-over ou gilet tricoté	1
Imperméable ou blouson	1
Manteau d'hiver	1
Tabliers ou blouses jusqu'à l'âge de douze ans	2
Gants d'hiver (paire)	1

Vêtements de dessus pour dames.

Robes	2
Habillements professionnels (pour autant que la profession l'exige)	2
Tabliers ou blouses	2
Pull-over ou gilet tricoté	1
Imperméable ou blouson	1
Gants d'hiver (paires)	2
Manteau d'hiver	1

Vêtements de dessus pour fillettes (trois à quinze ans).

Gants d'hiver (paires)	2
Robes	2
Tabliers ou blouses	2
Pull-over ou gilets tricotés	2
Imperméable ou blouson	1
Manteau d'hiver	1

II. — VÊTEMENTS DE DESSOUS

Vêtements de dessous pour hommes.

Chemises de jour	3
Gilets de dessous	2
Caleçons	3
Chemises de nuit ou pyjamas	2
Bas et chaussettes (paires)	6
Mouchoirs	6

Vêtements de dessous pour garçonnets (trois à quinze ans).

Chemises de jour	3
Gilets de dessous	2
Caleçons	3
Chemises de nuit ou pyjamas	2
Bas et chaussettes (paires)	6
Mouchoirs	6

Vêtements de dessous pour dames.

Chemises de jour ou chemises-culottes (1).	3
Combinaisons ou jupons	2
Culottes	3
Chemises de nuit ou pyjamas	2
Bas (paires)	6
Mouchoirs	6

Vêtements de dessous pour fillettes (trois à quinze ans).

Chemises de jour ou chemises-culottes	3
Combinaisons ou jupons	2
Culottes	3
Chemises de nuit ou pyjamas	2
Gilets de dessous	2
Bas (paires)	6
Mouchoirs	6

III. — LITERIE

Draps de lit (paires)	2
Enveloppe coutil pour oreiller ou traversin.	1
Couvre-pied ou courte-pointe ou housse pour édredon	1
Taies d'oreillers	2
Couverture	1
Garniture matelas ou paillasse	1

(1) Ces trois pièces pourront être remplacées par deux combinaisons

IV. — LINGE DE MAISON

Essuie-mains ou serviettes de toilette	3
Essuie-vaisselle	3
Torchons	3
Essuie-meubles ou chiffons pour nettoyer ou frotter	2

ANNEXE VI

Liste des professions nécessitant l'emploi de plus de deux vêtements de travail par an.

1° PROFESSIONS COMMUNES A PLUSIEURS COMITÉS

Ajusteurs, riveurs, décolleteurs et rectifieurs.
Plombiers et couvreurs.
Fumistes.
Décapeurs, soudeurs et découpeurs à l'arc ou au chalumeau.
Démonteurs et ouvriers d'entretien de locos et chaudières.
Chaudronniers et ferblantiers.
Ebarbeurs, polisseurs et meuleurs.
Chauffeurs et conducteurs de chaudières, soutiers.
Ouvriers préposés à la manutention de produits corrosifs ou particulièrement salissants.
Forgerons, trempeurs.
Graisseurs de machines.
Chromeurs.
Sableurs.

2° PROFESSIONS SPÉCIALES

C. O. du bâtiment et travaux publics.

Briqueteurs.
Monteurs, levageurs.
Tuyauteurs.

C. O. Professionnels de l'industrie et du commerce du matériel de transport ferroviaire.

Peintres au pistolet et à la brosse.
Ouvriers préposés au nettoyage des citernes, à la réparation et manutention des accumulateurs.
Monteurs.
Cisailleurs.
Levageurs.
Régleurs.

C. O. du bois.

Ouvriers employés à l'imprégnation des bois et à la manutention des bois imprégnés.
Colleurs de contreplaqués.

C. O. de la transformation et de la distribution du papier et du carton.

Ouvriers employés à la fabrication de la colle et à la fabrication de marques de colles.
Découpeurs.
Ouvriers travailleurs aux machines utilisant le goudron et le brai.
Ponceurs, préparateurs de bains.

C. O. de l'industrie et du commerce du matériel d'incendie.

Monteurs sur chantiers (installation d'extincteurs).
Ouvriers préposés à la manipulation d'acides, de poids lourds, de peintures.
Tubistes.

C. O. de la teinturerie et blanchisserie.

Nettoyeurs à mouiller.
Teinturiers.
Ouvriers laveurs.

C. O. des produits de carrières et de dragnage.

Carriers.
Tailleurs de pierre, marbriers.
Polisseurs.
Mouleurs de produits agglomérés.
Ouvriers préposés à la fabrication du plâtre, de trituration des ocres à sec.

C. O. et gestion économique de l'industrie du tube d'acier.

Calibreurs.
Cintreurs.
Goudronneurs.
Pontonniers, égoutiers.
Lamineurs, galvaniseurs.
Ouvriers préposés à la fabrication de terre réfractaire.
Etireurs, perceurs.
Pilonniers, taraudeurs.
Accrocheurs, régleurs de laminoirs.
Outilleurs, couvreurs.
Tronçonneurs, démonteurs.
Nettoyeurs de fouilles.

C. O. des combustibles liquides.

Ouvriers préposés au traitement des acides pour le raffinage des essences et des huiles, au traitement à la terre pour le raffinage des huiles, au déparaffinage, à la centrifugation, au traitement des goudrons acides.
Ouvriers préposés au traitement des acides pour la fabrication des graisses et la filtration des huiles.

C. O. des industries et du commerce du goudron de houille, du benzol et de leurs dérivés.

Ouvriers préposés à la distillerie du goudron.

C. O. de l'industrie et du commerce des vieux métaux et alliages non ferreux.

Trieurs en vieux métaux.
Brasqueurs de cuves, couleurs d'aluminium.
Chefs cuvistes d'aluminium.
Brigadiers de four à zinc.
Contremaîtres de l'industrie du plomb.
Contremaîtres de fonderie.
Fondeurs au four et à réverbère.
Fondeurs au creuset et au cubilot.

C. O. professionnel et du commerce du matériel de transport ferroviaire.

Riveurs d'entretoises, de chaudières.
Potasseurs.
Ouvriers travaillant aux retouches et essais sur voies de locos.
Tôliers.
Ouvriers flockeurs.

C. O. de la sidérurgie.

Fondeurs, couleurs.
Lamineurs.
Ouvriers des aciéries, mouleries, hauts fourneaux.
Manœuvres de fours à chaux.
Galvanisateurs.
Etameurs, sulfateurs.
Ouvriers préposés au chargemenet des appareils métallurgiques à la manipulation de matériaux coupants ou très rugueux.

C. O. de l'industrie du gaz.

Chauffeurs de four.
Ouvriers préposés aux fabrications chimiques.

C. O. des ferro-alliages.

Chefs de fours, chargeurs, couleurs.
Ouvriers préposés au grillage des pyrites.
Monteurs d'électrode.

Confédération de la charcuterie.

Ouvriers de laboratoires.

C. O. de l'industrie des combustibles minéraux solides.

Ouvriers travaillant dans les usines d'agglomération et les mines.

C. O. des fibres artificielles.

Poseurs et aides-poseurs d'étanchéité.
Ouvriers travaillant aux soudes, aux presses trempeuses, aux déchiqueteurs, à l'atelier de sulfuration, aux mixers, aux caves à viscose, à la filtration, aux bains de filature.
Fileurs.
Poseurs de viscoses, laveurs.
Ouvriers travaillant au blanchiment à la désulfuration, à la fabrication des colorants, à la conduite d'appareils d'acétylation du coton, à l'épuration de l'acétylène, à l'atelier du sulfate de mercure.

C. O. des abattoirs.

Tueurs ou dépeceurs.

C. O. des industries chimiques.

Ouvriers travaillant à la fabrication d'oxyde de cobalt, de cobalt, d'acides minéraux, de chlorate, de chlore et dérivés, de soude.

C. O. des industries du verre.

Verriers travaillant devant les fours.
Composeurs.
Gaziers, décrasseurs.
Polisseurs au flaconnage et à la miroiterie.
Graveurs à l'acide.
Argenteurs.
Biseauteurs.
Polisseurs de glace.
Potiers de verreries.
Ouvriers travaillant à la finition des verreries.

C. O. des industries et métiers d'art.

Ouvriers travaillant à la protection des métaux et à la galvanoplastie.
Polisseurs sur métaux.
Dérocheurs, passeurs à l'eau forte, nickeleurs.
Cadmieurs, étameurs, plombeurs, zingueurs, doreurs, argenteurs par électrolyse, tailleurs, polisseurs.

C. O. de l'aluminium et du magnésium.

Gaziers, ouvriers préposés à la cuisson électrique.
Cuvistes, couleurs aux cuves.
Poudriers, maçons de chaudières, de fours et de tunnels.

C. O. des combustibles solides pour gazogènes.

Conducteurs de postes de dégoudronnage et de récupération des produits pyroligneux.
Manœuvres travaillant à la manipulation du goudron et des jus pyroligneux.

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. Bayon-Tardif.